



Réaction de l'AIRE à l'article paru dans le journal Libération du 10 avril 2008

Pas de placement pour les garnements.

L'article du journal Libération du jeudi 10 avril 2008 (p 15) fait état du désarroi de toute une école, enseignants et parents, confrontée au comportement déstabilisant d'un enfant. Dans ce genre de situation, l'idée de recourir à un ITEP (Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique) a du sens. Mais de grâce, ne parlons pas de « placement », ni de « déplacement ». Ce vocabulaire ne convient que s'il est question d'une mesure autoritaire, d'un jugement, voire d'une faute. Nous parlons ici d'un trouble, peut être d'une pathologie et sans doute d'un handicap si l'orientation en ITEP est indiquée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Cette reconnaissance d'un « processus handicapant » entravant gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages, est la condition d'admission dans un dispositif ITEP. Ce handicap a pour particularité d'être invisible et fait parfois l'objet d'un déni. A l'instar d'autres handicaps non perceptibles immédiatement, cette invisibilité amplifie fréquemment les conséquences des troubles manifestés. Placer, déplacer, n'est d'aucune utilité, il faut traiter. Les ITEP font ce travail dans le cadre de la loi sur l'égalité des droits la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (loi 2005-102 du 11 février 2005) et du décret qui les instaure. S'il faut écarter momentanément un enfant d'une école pour raison de santé, voire de troubles psychologiques, il convient qu'il reste inscrit dans celle-ci afin qu'il puisse y retourner, dès que possible, accompagné par un suivi thérapeutique éducatif et pédagogique. Exclure, rejeter, écarter, éloigner, sont des procédés qui ont déjà été employés, ils n'ont produit que rage, traumatismes, violence. Souhaitons-nous fabriquer encore des « incasables », des « patates chaudes », que chacun se repasse le plus vite possible, ou voulons-nous soutenir et accompagner des institutions comme la famille et l'école et traiter des situations et des individus en souffrance ? Les ITEP font ce travail délicat qui concilie le soin dans un cadre éducatif contenant et le maintien des liens sociaux qui contribuent à l'accès à une vie sociale de futur citoyen à part entière. L'AIRE, Association nationale des ITEP et de leurs Réseaux, est partie prenante dans l'organisation du secteur médico-social et soutient toute initiative allant dans le sens de la compensation et de l'accessibilité de tous à l'ensemble de la vie de la cité.

Sylvain FAVEREAU,
Secrétaire Général de l'AIRE